

Suite AACLE de Marseille :

Veillez remplir toutes les rubriques qui vous concernent seulement

Si vous n'êtes pas en mesure de le faire, merci d'apporter votre État Signalétique de Servies (ESS) et tous vos diplômes, certificat et brevets. Des photocopies seront faites et rangés dans votre dossier

Légion d'Honneur - Médaille Militaire - Ordre National du Mérite			
	Grade	Date du décret	Date de prise de rang
Légion d'honneur (*1)			
Médaille militaire (*1)			
Ordre national du mérite (*1)			

Citations Intitulé	(Citations, Croix du Combattant Volontaire, Croix du Combattant Volontaire de la Résistance, autres décorations, croix, médaille du blésé, récompenses, commémoratives, etc.,)			
	(*1)	Dates	Niveau	Lieu
	(*1)			
	(*1)			
	(*1)			

Campagnes					
Date début	Date	Lieu	Date début	Date fin	Lieu

Blessures					
Date	Catégorie	Lieu	Date	Catégorie	Lieu
	Guerre I SC			Guerre I SC	
	Guerre I SC			Guerre I SC	
	Guerre I SC			Guerre I SC	

La cotisation annuelle est de 25,00 € adoptée en assemblée générale du 12.12. 2015

Le taux de cotisation à vie adoptés en assemblée générale du 27 Janvier 2007 et renouvelés en assemblée du 9 Décembre 2018 est comme suit :

Jusqu'à 45 ans inclus	: 400.00 €
De 46 à 55 ans	: 350.00 €
De 56 à 65 ans	: 300.00 €
De 66 à 79 ans	: 200.00 €
De 80 à 85 ans	: 150.00 €

Exonéré à partir de 86 ans pour les anciens Légionnaires ayant cotisé au moins deux ans
100.00 € pour les membres amis et sympathisants.

(*1) Joindre photocopies des diplômes pour toutes les décorations détenues, copie de la carte d'invalidité et une photo si possible la même que celle de l'inscription.

(Barrez les mentions inutiles)

Site de l'amicale : <http://www.monsieur-legionnaire.org>
Contact par courriel : aaclem@monsieur-legionnaire.org